



Au sujet d'un contrat de bail à ferme

Par **ferma11**, le **11/09/2009** à **14:53**

Bonjour,
je ne sais vraiment si je suis au bon endroit pour poser ma question.
Les grandes lignes sont:
Ma propriété a été donnée en fermage à X.
Ce X a un fils Y auquel il fait cession du bail.
Aujourd'hui, le fils Y annule la cession faite par X et donc à nouveau c'est X le père de Y qui serait à nouveau mon fermier.
A ce jour, je n'ai eu aucun nouveau avenant qui m'a été soumis. C'est juste X qui me la dit oralement.
De plus est-il possible de faire cette opération?
J'ai contacté la DDA de mon département mais il "sèche" sur la question.
Merci à celui ou celle qui pourra me dire ce qui est légal.
Cordialement.
J Fermage